
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

A 20 heures

SOMMAIRE

<u>1 – COMPTABILITE</u>	<u>1</u>
A - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOU DES ÉCOLES	1
B - DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019	1
D - TAXE AMENAGEMENT	1
E – LOCATION SALLE	1
<u>2 – PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DU BUDGET DE L'EAU.....</u>	<u>1</u>
<u>3 – EMPLOYES COMMUNAUX</u>	<u>1</u>
A - RIFSEEP – CIA	1
B – HORAIRES HEBDOMADAIRES ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL	1
<u>4 – TAXE DE SEJOUR</u>	<u>2</u>
<u>5 - DIVERS.....</u>	<u>2</u>

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : Mme Aline OLGATI à Mme Elisabeth YVOZ ; Mme Véronique RASTELLO à Mme Caroline RASTELLO ; Mr Michel DUFOUR à Mr Franck GRANGE.

Mr Xavier MOLLIEUX a été élu secrétaire.

Lecture et approbation sont faites du compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2018.

1 – COMPTABILITE

A - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOU DES ÉCOLES

La commune a acheté deux sapins au Sou des écoles pour le 1^{er} décembre, une délibération est nécessaire pour leur régler le montant de 52€ sous forme de subvention.

B - DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir payer les factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019, il est nécessaire d'ouvrir des crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à ouvrir des crédits au budget primitif 2019, dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année 2018 (sauf pour les comptes 16 et 24), soit 33 481€ (euro).

C - VIREMENT DE CRÉDIT EN FONCTIONNEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser le virement de crédit suivant :

Du compte 020 Dépenses imprévues en fonctionnement au compte 73925, la somme de 6000€.
(Dépenses FPIC)

D - TAXE AMENAGEMENT

La délibération n°47/2017 du 16 novembre 2017 sur la taxe d'aménagement est reconduite tacitement.

E – LOCATION SALLE

Des problèmes de chauffage ont eu lieu lors d'une location de la salle des fêtes. Le conseil municipal décide de faire une ristourne de 50€.

2 – PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DU BUDGET DE L'EAU

Le conseil municipal prend connaissance du procès-verbal de mise à disposition à l'AGGLO ARLYSERE de tous les biens mobiliers et immobiliers Eau/Assainissement de la commune, dans le cadre du transfert de compétence.

3 – EMPLOYES COMMUNAUX

A - RIFSEEP – CIA

Le conseil municipal se prononce sur le pourcentage des primes accordées aux employés communaux en fin d'année, dans le cadre du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), pour la part CIA (complément indemnitaire annuel).

B – HORAIRES HEBDOMADAIRES ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL

Le conseil municipal décide après l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion, d'augmenter les heures du poste qu'occupe Mr RASTELLO Christophe à 21 heures au 1^{er} décembre 2018.

A – REMPLACEMENT SECRETAIRE

Plusieurs candidatures sont parvenues en mairie. Certaines ont été écartées, d'autres ont donné lieu à des prises de rendez-vous pour approfondissement. L'annonce publiée a été ouverte au cadre d'emploi des agents de catégorie B.

4 – TAXE DE SEJOUR

Le conseil municipal décide d'appliquer les pourcentages unifiés par l'Agglomération Arlysère. C'est cette dernière qui percevra la taxe.

5 - DIVERS

- Projets DETR

L'Agglo Arlysère coordonne les dossiers de demande de subvention. (Virage du cimetière, chaudière, insonorisation de la salle).

- Le conseil municipal décide de changer le photocopieur acheté en 2006. Plusieurs devis seront étudiés.
- Journal municipal : les articles sont à rendre en mairie avant le 21 décembre, des sponsors sont recherchés pour le financement de la mise en page et de l'impression.
- Repas des aînés : 65 personnes participeront au repas du 25 novembre.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 20 décembre 2018 à 20 heures.

Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIER.

